

Avis publics



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE CORRESPONDANT AUX ZONES 0245, 0258 et 0262.

PROJET PARTICULIER RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 5 ÉTAGES SUR LE SITE DU LOT VACANT 3 795 031 RUE DES CARRIÈRES (CHANGEMENT D'USAGE ET HAUTEUR)

AVIS est donné qu'à la suite de la procédure d'enregistrement relative à la résolution CA23 26 0096 ayant pour titre « Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de cinq étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrière» qui s'est tenue de 9 h à 19 h le mardi 23 mai 2023 au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, le nombre de demandes reçues s'établit comme suit :

Demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire	Demandes reçues
83	102

Le nombre de signatures reçues étant supérieur au nombre de signatures requises, un scrutin référendaire doit être tenu dans les 120 jours de la date d'adoption de la résolution.

Fait à Montréal, ce 31 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site internet de l'arrondissement en date du 31 mai 2023, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 31 mai 2023

Secrétaire d'arrondissement